

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 54/2025

Jijel le : 20.04.2025

MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **BOUKHCHEM HICHEM** représentée par son gérant Mr **BOUKHCHEM HICHEM**, sis à : **RUE GHERBI SALAH - EL MILIA - JIJEL**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : **CONTRAT N° : 85/AT/DO JIJEL/2024**
- ODS de démarrage des travaux : **52** du **17.02.2025**
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . MODERNISATION MSAN ZAHER / JIJ 5 HDDN**
- date d'ouverture : **23 . 02 . 2025**

* Objet de la mise en demeure :

Suite à une visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait **absence de moyennes humains et matériels** édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'avancer votre cadence des travaux ainsi le renforcement des moyen humain et matériels est-ce-la dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I
BEY Lamine



20 AVR 2025
Le Directeur
ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane